

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2017**RÉUNION PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2017**

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mmes Myriam ABAD-PERICK et Marie-Noëlle MOTTARD siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h20'

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 26 octobre ouverte. Pour commencer, je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue au Conseil des Aînés de la Commune de Welkenraedt, ils sont au complet.

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Et de mémoire, je pense que c'est le première Conseil des Aînés que nous recevons ici. Je ne suis pas sûr mais sur les six années... On commence donc, n'hésitez pas. Voilà !

Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Monsieur le Gouverneur qui nous l'avait déjà dit hier. Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Nous sommes tous là.

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- MM. GERARD et LEMMENS sont excusés.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- M. COKGEZEN nous rejoint.

M. LE PRESIDENT.- Madame DEFRANG-FIRKET ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2017

Mme DEFRANG-FIRKET.- M. Pol HARTOG ainsi que Mmes FLAGOTHIER, MATHELOT sont excusés.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur SPITS ?

M. SPITS.- MM. ERNST et ERLER arriveront en retard.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de ce jour.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2017

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion précédente.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Mme ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2017).

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

V.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 17-18/001 : Budget provincial 2017 – 3^{ème} série de modifications.

Document 17-18/002 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2017 – 4^{ème} série.

Document 17-18/003 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2018 – Règlement général.

Document 17-18/004 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2018 – Règlement relatif à la taxe sur les dépôts de mitraille ou de véhicules hors d'usage ainsi que sur les véhicules isolés hors d'usage.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2017

Document 17-18/005 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2018 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements bancaires.

Document 17-18/006 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2018 – Règlement relatif à la taxe sur les permis et licences de chasse.

Document 17-18/007 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2018 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, ainsi que sur les établissements soumis au décret relatif au permis d'environnement.

Document 17-18/008 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2018 – Règlement relatif aux exonérations en faveur d'activités industrielles nouvelles.

Document 17-18/009 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2018 – Résolution fixant le taux des centimes additionnels au précompte immobilier.

Document 17-18/010 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2018.

Document 17-18/011 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2018 – 1^{ère} série.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Hier, nous avons entendu les interventions des Chefs de groupe sur les documents budgétaires 2017-2018.

J'invite donc maintenant M. le Député provincial Robert MEUREAU à la tribune, pour nous faire part des réponses du Collège provincial aux interventions des Chefs de groupe et aux documents budgétaires.

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune). – Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, chers Collègues, Chères amies, chers amis.

Nous voici arrivé presque au terme de cette session budgétaire, la sixième et la dernière de cette législature. Alors, n'en déplaise aux détracteurs, je reprends le mot de notre Député – Président, c'est la dernière de la législature et sûrement pas la dernière session budgétaire de la Province de Liège. C'est d'ailleurs dans un esprit empreint de sérénité et de vigilance que le Collège provincial a confectionné ce budget 2018 qu'il vous demande d'approuver aujourd'hui et, d'ailleurs, pour la minorité, bien qu'elle se soit exprimée, elle a encore le temps d'écouter avec attention les réponses et peut-être de modifier sa position.

Comment ne pas se réjouir que la sérénité du Collège provincial gagne, peu ou prou, l'ensemble des bancs de cette assemblée ? En effet, j'ai noté que personne à cette tribune n'a réclamé la fin des Provinces et que tout le monde, à un moment ou à un autre, a défendu la Province de Liège et ce qu'elle représente, même si certains usent encore, parfois abusent d'un double langage, d'un discours présentant deux visages.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2017

Cependant, je voudrais rappeler ici que le travail accompli par chacune et chacun, pour confectionner d'abord, pour analyser ensuite ce budget et bien ce travail est loin d'être anodin bien entendu. Il s'agit tant pour l'administration provinciale que pour de notre assemblée d'un moment important qui structure et donne un sens à nos actions à venir. Cette session budgétaire, avec les débats et échanges qui l'animent, est tout simplement le socle indispensable de ce que l'on nomme la « bonne gouvernance » d'une institution démocratique.

En ces temps où certains repères s'estompent, il est réjouissant, au travers de ce budget 2018, de constater la vitalité et la pertinence de notre institution attestée, notamment, par l'impressionnante variété de ses actions de terrain que nul autre niveau de pouvoir ne pourrait assumer, à mon sens, avec les mêmes compétences et les mêmes qualités.

Avant d'aller plus loin dans mon propos, permettez-moi d'adresser, au nom du Collège provincial, des remerciements d'abord à notre collègue Valérie Jadot pour l'excellent rapport des travaux de la troisième Commission qui a été présenté en c début de session, à Madame notre Directrice générale provinciale, Paul-Emile dirait « préférée » Marianne, et notre ami Jacques Tricmont, que je salue là-bas, qui n'est pas flanqué aujourd'hui de l'auditeur de la Cour des Comptes, mais en tout cas, qui est notre grand argentier administratif. À travers ces deux personnes évidemment, je remercie aussi l'ensemble de leurs services qui ont travaillé de manière ardue sur les travaux. Merci également aux Chefs de groupes tant de la majorité que de la minorité ainsi qu'à tous les Conseillers provinciaux qui ont contribué à la qualité de cette session.

Comme j'en ai désormais pris l'habitude et pour plus de cohérence, je répondrai aux principales interrogations énoncées à cette tribune en les regroupant par thème.

Je commencerai par le contexte dans lequel notre Institution évolue. On a en effet souvent tendance à faire des amalgames, à procéder à des raccourcis rapides, à propager des inexactitudes auprès de l'opinion publique.

Les vicissitudes et les soubresauts inhérents à toute action politique tronquent quelquefois la vision du citoyen sur ses institutions et leur fonctionnement. Le Collège provincial de Liège entend à l'occasion de cette séance budgétaire rappeler d'abord son attachement à la défense des valeurs du secteur public, ensuite son engagement à poursuivre la modernisation de l'institution provinciale et enfin sa volonté de proposer des politiques répondant aux besoins des citoyens, des communes, du monde économique et social et des milieux associatifs dans le respect le plus strict de toutes les dispositions réglementaires s'appliquant aux pouvoirs locaux.

Sans doute, notamment en raison des effets d'une époque où le citoyen est submergé par un flot d'informations dont il a du mal à séparer l'info de l'intox, la Province reste hélas parfois méconnue.

C'est probablement à nous tous, convaincus du rôle majeur joué sur le terrain par la Province de Liège, d'œuvrer à sa meilleure perception. Et le budget, par ses voies et moyens, est l'occasion de mettre en évidence les orientations et les actions que le Collège propose pour 2018.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2017

La politique, c'est faire des choix. Élaborer un budget, c'est en effet un acte politique fort. Les choix portés visent à améliorer la qualité des services rendus à la population et aux communes, en aiguissant nos axes prioritaires, en développant le modèle supracommunal, en poursuivant une politique d'investissements et en stabilisant bien entendu le personnel.

Ce sixième et dernier budget de la législature, s'il rencontre les objectifs définis par la Déclaration de politique générale 2012-2018, s'inscrit résolument dans une perspective d'avenir.

Dire ce que l'on fera en 2018 et faire ce l'on a dit et annoncé dans cette Déclaration de politique générale, c'est sans doute cela aussi la bonne gouvernance.

Au-delà des slogans, les faits et les chiffres témoignent de la gestion rigoureuse et saine des finances de la Province de Liège en veillant notamment à développer une démarche proactive quant à la recherche de subsides pour nos investissements sur l'ensemble de la législature.

Ainsi, rappelons que depuis 2012, sur des travaux estimés à 192.000.000 d'euros, 126 millions ont fait l'objet d'une demande de subsidiation. De ce montant, ce n'est pas moins de 53.000.000 que nous avons obtenus sous forme de subside, soit 42 % de l'investissement. Je pense que c'est une belle performance, et on peut souligner le tour de force réalisé pour aller chercher les financements, là où ils se trouvent. Ce tour de force, il est à la fois du Collège et à la fois des membres des cellules administratives, qu'elles soient « européenne » ou autre pour rechercher ces subsides.

Je vous parlais de 192.000.000 d'euros investis sur 6 ans en budget extraordinaire, transformés selon les normes prévues par l'Institut Wallon de Statistiques, cela représente l'équivalent de 337 équivalents temps plein employés pendant chaque année de cette législature, des emplois bien entendu hors Province de Liège, ce sont des emplois du secteur privé de la construction, ce ne sont pas des nouveaux mais ce sont des emplois stabilisés bien entendu.

Ces 192.000.000 d'euros, ce sont des exemples : en 2013, la deuxième phase de la Maison de la Formation sur un montant de 3.700.000 € et bien 1.980.000 € ont été subsidiés ; pour la phase III de la même Maison, sur un montant de 7.000.000 €, 2.800.000 € reçut sous forme de subsides.

Pour les Campus de la Reid et de Verviers, où la Province de Liège a reçu près de 10.000.000 € de subsides de la Fédération Wallonie Bruxelles et plus récemment, un accord-cadre a été passé avec la Wallonie pour un montant de 5.000.000 € en vue de la restauration du Château de Jehay ; pour le Pôle ballons de Waremme, nous avons bénéficié d'un subside de 2.000.000 € ; et enfin, et « enfin » c'est encore pour le mettre plus en évidence, 21.000.000 € de subsides répartis entre l'Europe et la Wallonie pour le Pôle créatif de Bavière.

Il faut aussi rectifier un sentiment exprimé à propos de notre soutien au développement durable. Plusieurs dossiers conséquents montrent notre attachement à cette problématique. Rappelez-vous, le projet Renowatt pour 20.000.000 €, dont 3.000.000 € de subsides d'ailleurs, ou encore le projet Bricker pour un montant de 3.300.000 €, mené au sein d'un consortium européen et pour lequel nous avons obtenu 1.000.000 € de subsides. En plus de ces projets « one shot », nous investissons chaque année pour +/- 2.500.000 € de travaux d'amélioration énergétique.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2017

Grâce à cette gestion saine et à cette recherche systématique de subsidiation, cela permet de mettre en œuvre des projets ambitieux comme notamment le Pôle créatif de Bavière pour lequel je rappelle qu'une concertation a bien eu lieu, dès le départ, avec les commerçants, les habitants et les associations.

Il serait cependant inexact de dire tout va bien Madame la Marquise... Ne soyons pas des candides : nous sommes aussi confrontés à des incertitudes. C'est le rôle du gestionnaire public d'en tenir compte, d'être prudent, d'être vigilant.

Ces épées de Damoclès, comme j'ai l'habitude de les appeler, sont d'ordres divers. J'évoque ici, entre-autres, la diminution non-concertée du Fonds des Provinces, l'évolution à la baisse du rendement du précompte immobilier, la charge croissante des pensions, le financement des points APE et bien entendu les modifications de l'activité économique, autant d'incertitudes qui imposent la précaution.

Ce budget recouvre beaucoup de réalités, beaucoup de projets mais pourrait être résumé par cet aphorisme : « Des idées, des briques et des hommes ». L'ambition responsable que nous avons voulu imprimer à ce budget est une réalité.

Si une situation à un instant précis peut paraître confortable, il est toujours utile d'en cerner l'origine et l'avenir. À première vue, un boni de plus de 14.000.000 €, présenté avec des réserves significatives, nous laisse imaginer le meilleur. Toutefois, le boni de l'année dernière était de 19.000.000 €. Naturellement le résultat diminue.

Concernant les réserves « budgétaires », si nous tenons compte du fonds de roulement nécessaire à la gestion quotidienne de nos dépenses, de notre trésorerie donc, et des prélèvements effectués en vue de financer nos investissements, elles peuvent être chiffrées, non pas à 139.000.000 €, mais à 75.000.000 €, dont d'ailleurs, 18.000.000 d'€ sont déjà affectés à des projets supracommunaux.

Certes, nous avons connu une évolution jusqu'en 2015, depuis, les réserves sont stables, presque inchangées ces trois dernières années. Si elles ont pu bénéficier d'une alimentation relativement stable, il ne pourra en être toujours ainsi. En résumé, nous les utilisons dans une juste proportion, ni trop, ni trop peu.

La prudence s'impose donc, et ces indicateurs positifs ne doivent pas nous conduire au désir de tout vouloir utiliser, ou y renoncer définitivement, sans regard sur l'avenir.

Ne nous y trompons pas, si nous voulons demain poursuivre nos projets, nos actions, nos engagements, tout en maintenant l'emploi, notre devoir est de rester prudent. Nous serons sans aucun doute confrontés à de nouveaux défis, qu'ils soient économiques, sociaux, démographiques ou politiques.

Si les projets d'envergures sont bien connus et soulignés dans la note explicative sur le maintien de nos 1.750 centimes additionnels, je tiens à insister sur un point majeur, notre personnel. C'est lui qui fait battre le cœur de l'Institution provinciale. C'est notre joyau, c'est notre capital humain.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2017

Nous ne pouvons toutefois occulter son impact financier. Ainsi, 1% de majoration salariale représente une charge nouvelle approximative de 1,8 millions d'euros par an. Cela veut dire qu'une seule application de l'augmentation de l'index en signifie donc le double sur une seule année.

Quant à la charge de pension, elle prendra assurément une place de plus en plus importante. La cotisation de responsabilisation, souvent évoquée, était de 4,7 millions euros en 2012. Elle est de plus de 10 millions à ce jour.

Cette cotisation, c'est assez technique, se calcule selon des paramètres complexes, que nous ne pouvons tous maîtriser. Si la donne change, et que le taux appliqué pour calculer ce financement devait s'accroître tel que rapporté récemment dans la presse, toute autre chose restant égale, nous parlerons alors peut-être de 18.000.000 € en 2022.

Ajoutez à cela, la volonté, annoncée par la circulaire budgétaire, de comptabiliser cet apport sur l'année en cours, et non plus sur l'année suivante comme c'était le cas, nous supporterons un glissement progressif qui, d'année en année, nous fera assumer une part de plus en plus importante se rapportant à l'exercice en cours.

Tous les scénarios sont possibles ou imaginables. Alors, diminuer la fiscalité en est un, comme vous le suggérez. Trois constats : c'est notre principale recette, en l'état inférieure à notre principale dépense - notre personnel - notre priorité partagée unanimement à cette tribune ; revenir à 1.500 centimes additionnels, ça coûte à peu près 25.000.000 € de recettes en moins. C'est un budget en mali ; c'est aussi une garantie pour faire face aux dégrèvements imprévisibles, la garantie c'est de les maintenir bien entendu, aux dégrèvements imprévisibles et souvent importants comme rappelés hier lors de nos débats.

Accroître le financement des zones de secours est une autre piste. Nous y participons déjà grandement, comme nous l'impose la Wallonie, 10% du fonds des Provinces y sont affectés et dans le cas de la Province de Liège, pas seulement depuis cette imposition. Nous le faisons non seulement depuis longtemps, mais aussi dans de plus grandes proportions. Rappelons entre-autres toutes nos actions et formations dans les métiers de la sécurité. Faire plus, comme pour n'importe quelle autre action ? Oui, mais à quel prix, et au détriment de quoi ?

Il faut donc relativiser. Ce boni est bien là. Il illustre une saine gestion, dans des temps pas toujours faciles. Nous pouvons nous montrer satisfaits de ce résultat. Nous devons cependant rester conscients des réalités qui nous entourent. Ce boni nous permet une vision plus sereine sur l'avenir sans nous exonérer de l'attention que nous devons exercer au quotidien pour garantir notre niveau d'emploi, pour continuer à mener des projets d'ampleur répondant aux besoins de la population et des communes, dans les limites que nous nous serons tracées, sans empressement et sans négligence.

Toujours en ce qui concerne notre personnel, je voudrais également revenir sur un autre thème abordé dans les propos tenus à cette tribune, celui des nominations annoncées dans les mois à venir. Elles ne constituent rien d'autre que la concrétisation, en plusieurs phases équilibrées, d'un plan décidé et entamé en ce début de législature. C'est la continuité d'une action organisée sur base annuelle, raison budgétaire oblige, et cohérente de son début à sa

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2017

finalisation. Vous savez que nous avons récemment adopté un cadre unique, résultat d'un travail de très longue haleine, mené aussi en faveur de ce même plan de nomination et donc en faveur des agents qui en bénéficient à ce jour.

Nos objectifs poursuivis depuis maintenant six ans ne sont pas électoralistes, ils sont tout simplement nobles.

Concernant la Cour des Comptes, je répondrai d'une manière générale à tous les propos tenus sur ses observations. Certes, la Cour émet certaines remarques. Parmi celles-ci, d'aucuns épinglent notamment les dépenses de fonctionnement, l'analyse financière liée aux dépenses de transfert, certaines cotisations ou certains articles.

J'ai choisi volontairement de ne pas revenir sur toutes les explications déjà communiquées en Commission, à la suite de questions identiques, et pour lesquelles nos agents ont déjà, je pense, satisfait avec précision aux demandes exprimées.

Si toutefois, je dois encore vous apporter quelques éclaircissements supplémentaires, sur les deux plus essentielles, sachez que : pour les frais de fonctionnement, nous respectons la circulaire dans sa comparaison de budget à budget. Si la comparaison comptes et budget produit un écart justifiable, soulignons peut-être que l'une des principales dépenses qui y est liée est la mise en œuvre de l'assurance hospitalisation au profit de nos agents.

Si l'examen financier des associations soumises à un contrat de gestion doit être amplifié, nous pouvons l'envisager avec nos services administratifs, qui nous alimentent déjà beaucoup en cette matière, et donc selon leurs moyens.

Les autres remarques portent davantage sur des aspects techniques mais, à mon tour, j'attire votre attention sur les observations de la Cour des Comptes, malencontreusement oubliées dans les analyses partielles de certains.

Je m'en tiendrai aux seules conclusions de cette respectable institution : le projet de budget ordinaire 2018 respecte l'obligation d'équilibre tant à l'exercice propre qu'à l'exercice global ; la Cour des Comptes n'a pas identifié de surévaluation de recettes ou de sous-estimation de dépenses susceptibles de mettre à mal ces équilibres, ce qui peut être considéré comme une priorité lorsque l'on évoque un budget ; les prévisions de recettes tiennent compte d'un dégrèvement des additionnels au précompte immobilier estimé à 10 % de la prévision et de la diminution de 5% du Fonds des Provinces annoncée par le Gouvernement wallon ; en matière de dépenses, les obligations relatives aux cotisations de solidarité et de responsabilisation dues à l'ONSS en matière de pensions, les recommandations relatives à la non-indexation des dépenses de personnel et de stabilisation des charges de la dette sont respectées ; évidemment l'obligation de consacrer 20 % du Fonds des provinces à la supracommunalité est rencontrée également.

Donc, comme pour tout rapport, le positif doit aussi être retenu, et ne nous ménageons pas, surtout quand il sous-tend la grande majorité des remarques formulées par la Cour des Comptes.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2017

J'en viens à présent à l'enquête de perception de l'institution auprès du personnel. Un petit historique s'impose, notamment pour Monsieur Hody. La volonté initiale date de 2016. À cet instant, nous envisagions une nouvelle campagne de promotion, axée sur notre image et à destination du grand public. Nous avons alors procédé au lancement d'un marché pour nous accompagner dans cette démarche.

Les événements qui se sont ensuite produits ont quelque peu, vous l'imaginez, influencés la réflexion en cours. Sous le conseil de la société désignée, et spécialisée dans le métier, nous avons réorienté notre stratégie et préféré, adroitement j'ose l'espérer, de la recentrer sur nos agents.

Toute communication externe ne trouverait plus sa place en pareille circonstance. À contrario, nos agents, premiers ambassadeurs, préoccupés par notre avenir, étaient dans l'attente de pouvoir s'exprimer. Nous sommes dans cette phase de consultation, qui devra nous conduire à des conclusions et des propositions que nous ne manquerons pas de partager avec vous, comme avec l'ensemble de notre personnel.

Alors, comme tout pouvoir exécutif, à l'image d'un Gouvernement et non d'un Parlement, le Collège est soucieux de la communication de l'institution et de la bonne gestion de son personnel. Nous sommes et serons toujours, dans les bons comme dans les mauvais moments, à l'écoute de notre personnel.

Incontestablement, ce budget 2018 prépare l'avenir : en laissant des réserves et des marges de manœuvre, pour la prochaine législature ; en permettant la modernisation de nombreuses infrastructures ; en permettant la formation continue du personnel provincial qui démontre son implication et ses capacités tant dans le travail quotidien que dans l'organisation d'événements exceptionnels comme ce fut le cas en août dernier avec le formidable succès, reconnu de tous, de la Conférence mondiale des Humanités, je salue particulièrement notre collaborateur M. Michel COPPE à ce sujet.

J'ai retenu que d'aucuns, sans doute mal informés, j'espère pas mal intentionnés, considéraient que ce budget 2018 hypothéquait l'avenir. À la lumière des faits déjà exposés, je ne peux que m'insurger face à de telles affirmations sans nuance, ni fondement.

En revanche, j'ai également entendu que d'autres pointaient, sans davantage de nuance, un manque d'audace considérant l'état des finances comme exceptionnel. La vérité se trouve très probablement au milieu de ces deux types d'opposition. C'est dans ce juste milieu que se situe notre gestion ambitieuse et responsable.

Ainsi, comme nous l'avons déjà dit, mais il faut parfois se répéter pour être entendu, si nous recourons à nos réserves, c'est pour effectuer des investissements importants qui renforceront encore nos moyens pour répondre aux besoins de la population.

La Province de Liège assume ses responsabilités. Elle ne se dérobera pas. Elle ne débranchera aucune prise. Elle poursuivra avec détermination et opiniâtreté sa tâche dans ses divers domaines de compétence.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2017

Alors, Monsieur HODY, cette nuit j'ai mal dormi, je n'ai pas fait un rêve, j'ai fait un cauchemar. Je vous ai vu en Janus, et en plus en Janus de couleur verte. Je vous appelais d'ailleurs le Janus Vert. D'une part vous encensez le personnel et la qualité de son travail, donc de ses résultats. Ça c'est le côté positif, un poil dragueur, voir démagogique de ce Janus. La qualité du travail de notre personnel, c'est la réalisation des projets, des actions et des idées conçues et portées par le Collège et la majorité du Conseil. Et là, Monsieur HODY, vous n'en voulez pas. Vous le niez. Et c'est là, c'est le côté cette fois-ci un poil pervers de Janus le Vert !

Pour conclure, il me semble opportun de rappeler nos convictions en faveur d'une institution provinciale de proximité, attendue sur le terrain, qui a des idées, qui construit pour l'avenir et qui place l'Homme au centre de ses préoccupations.

Nous l'avons vu au cours de nos débats, l'importance des politiques provinciales, leur impact dans la vie quotidienne des citoyens et leur ancrage fort, tout à la fois, dans les divers milieux associatifs et dans le milieu institutionnel, nous autorisent à garder confiance en l'avenir malgré les réformes annoncées ou déjà mises en œuvre par le Gouvernement régional.

Par ce budget 2018 que nous vous avons présenté et sur lequel nous avons échangé, même si je me permets l'une ou l'autre remarque, je pense avec courtoisie et considération qu'il convient de prodiguer aux partisans d'une institution démocratique comme la nôtre, la Province de Liège entend affirmer à nouveau sa volonté de renforcer encore sa position de partenaire naturel des pouvoirs locaux dans un esprit de solidarité et sur base d'une vision structurante et fédératrice, par ailleurs respectueuse de l'autonomie communale.

Sans faire fi des réalités de son temps et inscrit dans les perspectives de développement durable, le Collège provincial propose, au travers du budget 2018, de poursuivre des actions majeures, tout en étant conscient de la nécessaire recherche d'une rationalisation des moyens.

Dans ce contexte, soyez certains, chers collègues, que le Collège provincial sera particulièrement attentif à ce qu'aucune réflexion hasardeuse n'entraîne des conséquences dommageables ni en ce qui concerne le service rendu aux citoyens, ni à propos du personnel provincial, qui constitue la richesse de notre Institution.

Persuadé que l'utilité de la palette d'actions provinciales envisagées pour 2018 renforce la pertinence de l'institution, le Collège provincial de Liège confirme également son esprit d'ouverture à l'égard d'un nouveau champ de réflexion institutionnelle.

« Des idées, des briques et des Hommes », c'était en substance l'orientation proposée dans la Déclaration de politique générale 2012-2018. Ce budget 2018 contribue à cette vision, à cette longue marche qui demande de l'opiniâtreté et de la persévérance. La goutte creuse la pierre, « Gutta cavat lapidem » ce sont des poètes latins qui l'ont dit. Je ne fais que de le répéter.

C'est pour toutes ces raisons que le Collège provincial vous demande aujourd'hui votre approbation, et je vous ai suggéré d'être positifs, dans ce budget ambitieux et responsable.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2017

Une autre citation mais je reconnais que j'ai été aidé, cette fois-ci c'est celle d'un Roi perse du VI^e siècle. Il a dit : « Si la destinée ne nous aide pas, nous l'aiderons nous-mêmes à se réaliser », nous nous emploierons, chers collègues, à développer nos idées, à bâtir des infrastructures utiles à la population et à mieux prendre en compte l'aspect humain.

« Des idées, des briques et des Hommes », c'est là notre volonté teintée de sérénité et de vigilance.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT- Merci M. le Député provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale sur les documents budgétaires 17-18/001 à 011 et nous pouvons passer au vote.

Document 17-18/001 : Budget provincial 2017 – 3^{ème} série de modifications.

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 9 voix pour et 3 abstentions ?

Qui est pour les conclusions de la Commission ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/002 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2017 – 4^{ème} série.

M. LE PRESIDENT. – Point 3 de l'ordre du jour.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 9 voix pour et 3 abstentions ?

Qui est pour les conclusions de la Commission ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ? Le groupe ECOLO

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/003 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2018 – Règlement général.

M. LE PRESIDENT. - Point 4 de l'ordre du jour.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission, qui je vous le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 9 voix pour et 3 abstentions ?

CDH-CSP Qui est pour les conclusions de la Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe

Qui est contre ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution

Document 17-18/004 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2018 – Règlement relatif à la taxe sur les dépôts de mitraille et de véhicules hors d'usage ainsi que sur les véhicules isolés hors d'usage.

M. LE PRESIDENT. - Point 5 de l'ordre du jour.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 9 voix pour et 3 abstentions ?

Qui est pour les conclusions de la Commission ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2017**Document 17-18/005 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2018 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements bancaires.**

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission, qui je vous le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 9 voix pour et 3 abstentions ?

Qui est pour les conclusions de la Commission ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution

Document 17-18/006 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2018 – Règlement relatif à la taxe sur les permis et licences de chasse.

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 9 voix pour et 3 abstentions ?

Qui est pour les conclusions de la Commission ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution

Document 17-18/007 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2018 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, ainsi que sur les établissements soumis au décret relatif au permis d'environnement.

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 9 voix pour et 3 abstentions ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2017

Qui est pour les conclusions de la Commission ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution

Document 17-18/008 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2018 – Règlement relatif aux exonérations en faveur d'activités industrielles nouvelles.

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 9 voix pour et 3 abstentions ?

CDH-CSP Qui est pour les conclusions de la Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe

Qui est contre ? Le groupe PTB+

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution

Document 17-18/009 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2018 – Résolution fixant le taux des centimes additionnels au précompte immobilier.

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 9 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions ?

Qui est pour les conclusions de la Commission ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2017

Document 17-18/010 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2018.

M. le Président. - Point 11 de l'ordre du jour.

Pour rappel, la troisième Commission proposait d'adopter le budget 2018 par 9 voix pour et 3 abstentions.

Nous allons à présent procéder au vote, par appel nominal. Je vous demande de répondre clairement par OUI, NON ou ABSTENTION à l'appel de votre nom de façon à ce que cela puisse être clair pour tout le monde. Madame la Première Secrétaire va commencer le vote.

Mme ABAD-PERICK, Première Secrétaire. – Merci Monsieur le Président.

ABAD-PERICK	Myriam	Oui
ALBERT	Isabelle	Oui
BERGEN	Marcel	Non
BOURLET	Jean-François	Oui
BREUWER	Alfred	Oui
BRODURE-WILLAIN	Muriel	Oui
BUDINGER	Andrée	Oui
CAMPSTEIN	Léon	Oui
CAROTA	Silvana	Non
CLOSE-LECOCQ	Jean-François	Non
COKGEZEN	Birol	Oui
CONTENT	Matthieu	Non
DE PALMENAER	Nicole	Non
DE SIMONE	Stéphanie	Oui
DEFRANG-FIRKET	Virginie	Oui
DENIS	André	Oui
DERSELLE	Valérie	Oui
DRION	Dominique	Non
DUBOIS	Marion	Oui
ERLER	Pierre	Non
ERNST	Serge	Non

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2017

FERNANDEZ	Miguel	Oui
FIRQUET	Katty	Oui
FLAGOTHIER	Anne-Catherine	Absente
GEORGES	Gérard	Oui
GERARD	André	Absent
GILBERT	Christian	Oui
GILLON	Jean-Marie	Non
HARTOG	Pol	Absent
HODY	Marc	Non
JADOT	Jean-Claude	Oui
JADOT	Valérie	Oui
LAURENT	Denise	Oui
LEJEUNE	Luc	Non
LEMMENS	Alexandre	Absent
LOMBA	Eric	Oui
MATHELOT-COLLETTE	Alexandra	Absente
MAUS	Jennifer	Oui
MESTREZ	Julien	Oui
MEUREAU	Robert	Oui
MEURENS	Jean-Claude	Oui
MICHAUX	Josette	Oui
MONVILLE	Marie	Absente
MOTTARD	Marie-Noëlle	Oui
MOTTARD	Paul-Emile	Oui
NANDRIN	Sabine	Oui
NIESSEN	Hans	Non
OSSEMANN	Alfred	Oui
PIRMOLIN	Vinciane	Non
RASSAA	Rafik	Non
SOHET	Vinciane	Oui

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2017

SPITS	José	Non
STEIN	André	Oui
YERNA	Marc	Oui
ZACHARIAS	Bernard	Oui
KLENKENBERG	Claude	Oui

(Voir procès-verbal officiel).

M. LE PRESIDENT. - C'est par 35 voix pour, 15 voix contre et 0 abstention que le Conseil adopte le budget 2018.

(Applaudissements)

Document 17-18/011 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2018 – 1^{ère} série.

M. LE PRESIDENT. – Point 12 de l'ordre du jour.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 9 voix pour et 3 abstentions ?

Qui est pour les conclusions de la Commission ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ? Le groupe ECOLO

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

VI. - Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2017

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion précédente, je le déclare approuvé.

VII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je voudrais évidemment, à titre personnel vous remercier toutes et tous pour votre investissement dans cette dernière session, la semaine passée les Commissions, cette semaine-ci le budget.

Vous avez été de mémoire, je n'ai pas demandé mais plus de 25 à intervenir, plus les réponses de 5 Députés provinciaux, donc c'est 30 intervenants sur 56 donc c'est déjà bien.

Et puis remercier aussi les différents Services qui nous ont aidés, le Service du Conseil provincial, les Services des Députés provinciaux, les Cabinets et l'ensemble des Services administratifs.

Merci à toutes et tous pour votre implication.

Je vous rappelle de noter dans vos agendas la journée d'études du Conseil provincial qui aura lieu le jeudi 30 novembre prochain dont le programme vous sera envoyé après le Bureau du 13 novembre.

Enfin, je vous rappelle que notre prochaine réunion du Conseil provincial aura lieu le jeudi 23 novembre 2017.

Avant de nous quitter, je vous invite à partager le traditionnel verre de l'amitié qui marque la fin de nos travaux mais, si vous le permettez, je vais vous quitter un petit quart d'heure pour aller saluer nos amis de Welkenraedt qui ont fait le déplacement en train.

Merci à toutes et tous et bonnes vacances.

Je déclare close la séance publique de ce jour.

La réunion publique est levée à 16H00'.